



Municipalité d'Yvonand  
Tél. 024/557 73 00  
E-mail : [greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)

## Au conseil communal

**1462 Y v o n a n d**

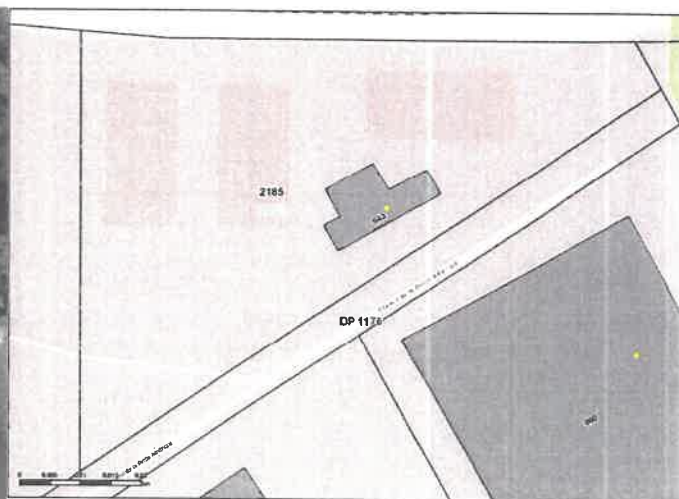
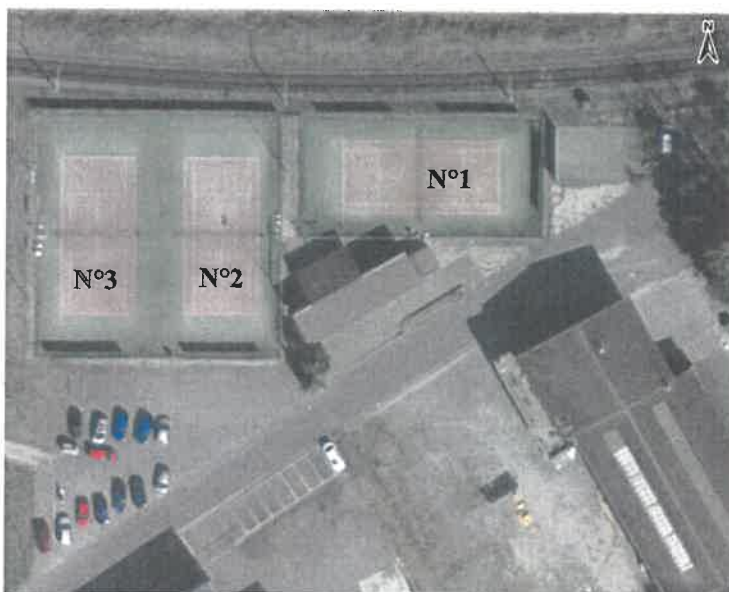
### Préavis municipal No 2021/02

#### Concerne : Rénovation des courts de tennis

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### 1. Introduction

En date du 11 septembre 2020, le tennis-club adressait une demande de soutien financier à la municipalité pour la prise en charge du renouvellement indispensable des surfaces de jeux des courts 2 et 3. Les surfaces synthétiques malgré un entretien annuel régulier devraient être renouvelées tous les 10 ans. Cette année le comité a décidé d'améliorer son attractivité en finançant un système d'éclairage LED du court n°1 et en installant un nouveau système de fermeture électronique.



Le fond de rénovation du club ne lui permet pas de faire face à l'ensemble de ces investissements sans augmentation de revenus. Par une demande de soutien, l'objectif du comité est de limiter la charge financière du club et de maintenir les cotisations des membres et juniors à un niveau raisonnable.

Il faut ajouter que le club n'a pas sollicité d'aide depuis les importants travaux de réfection entrepris en 2007 avec le soutien de la commune (préavis municipal No 2007/01). Le plan financier de 2007 proposé par la municipalité et accepté par le conseil communal était basé sur :

- l'achat au tennis-club de la parcelle No 2185 du Chemin de la Petite-Amérique, d'une surface de 3'745 m<sup>2</sup>, pour le montant de CHF 145'500.00 ;
- la création d'un droit de superficie gratuit de 30 ans en faveur du tennis-club pour la pratique du tennis (bien-fonds 2553) ;
- le cautionnement d'un montant de CHF 48'000.00 pour un crédit LIM.

Le club, à l'aide de ce montage financier, avait été en mesure de faire face à d'importants travaux de réfection de ses infrastructures.

En contrepartie le patrimoine de la commune s'est vu augmenter d'une surface constructible de 3'745 m<sup>2</sup> (38.85/m<sup>2</sup>).

## 2. Description des travaux prévus par le comité du TCY

Malgré la période difficile qu'il vient de traverser, le comité va acquérir un nouveau système d'éclairage du court N°1, plus précisément un Kit Tweener simple LED 1700w pour CHF 14'529.00 TTC.



Comme mentionné, le comité va également remplacer la totalité des serrures par un système de cylindre électronique pour CHF 6'000.00 TTC.

Le fond de rénovation actuellement doté de CHF 24'000.00 permet de financer ces travaux sans recourir à des emprunts.

Pour la réfection des surfaces synthétiques des courts N°2 et 3, le comité dispose d'une offre de Real Sport pour un montant de CHF 107'582.05 TTC. Le devis portant sur une surface de 1'337 m<sup>2</sup> comprend :

Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES CHF 18'579.50

- ❖ Installation de chantier
- ❖ Découpe et arrachage du tapis synthétique
- ❖ Chargement et transport à la décharge
- ❖ Taxe de décharge

Total B. ASSAINISSEMENTS DIVERS CHF 10'696.00

- ❖ Reprise et correction de la planie par rabotage
- ❖ Masse à niveler, revêtement bitumineux perméable
- ❖ Nettoyage de la surface à haute pression

Total C. CONSTRUCTIONS	CHF 1'880.00
❖ Socles pour engins de sport	
Total D. REVÊTEMENT DE TENNIS	CHF 66'850.00
❖ Gazon synthétique sablé	
Total E. ACCESSOIRES	CHF 1'885.00
❖ Poteau de filet, en aluminium	
❖ Sangle à fermeture en nylon, robuste	
❖ 2 filets en polyéthylène tressés	
<b>Total brut (HT)</b>	<b>CHF 99'890.50</b>

### 3. Plan de financement

Après avoir contacté le Fonds du sport vaudois, il s'avère que la participation pour le renouvellement des surfaces de jeux est de 15% du montant total admis. La demande doit être adressée avant le début des travaux et respecter les critères d'attribution suivants :

- affiliation du TCY à l'association Vaud Tennis ;
- fournir la preuve de l'entretien régulier des surfaces ;
- garantir un accès à des tarifs préférentiels ;
- fournir les plans techniques, le devis détaillé et le plan de financement.

Au sujet de l'entretien des surfaces, le club finance chaque année l'entretien des surfaces par Real Sport pour environ CHF 4'000.00. A ce titre il dispose d'un fonds de rénovation qui est alimenté chaque année.

Après déduction de la participation du fonds du sport vaudois (CHF 16'137.30), il reste CHF 91'444.75 TTC à financer.

La municipalité propose de prêter CHF 20'000.00 au club sans intérêts avec un remboursement annuel de CHF 2'000.00 sur une période de 10 ans. Le comité du TCY a accepté cette proposition.

Le solde soit CHF 71'444.75 serait financé à fonds perdu par la commune.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient être engagés en automne 2021, ce qui assurerait une reprise du jeu au printemps 2022, dans des conditions optimales.

### 4. Justification du projet

Les sociétés sportives sont nombreuses et l'objectif de la municipalité, par des aides adaptées aux besoins, est de maintenir une offre élargie pour la pratique du sport sur son territoire. D'importants investissements ont été consentis ces dernières années pour entretenir les surfaces pour la pratique du football, sans compter la construction d'une salle de gymnastique triple, qui permettra d'élargir la mise à disposition de salles.

Depuis 2007, le TCY n'a sollicité aucune aide financière de la commune. Par son soutien dans l'entretien et le renouvellement des infrastructures sportives, la municipalité vise à assurer une équité de traitement entre les sociétés sportives du village. S'agissant du TCY, il est bien entendu qu'il n'y aura pas d'autre subvention pendant 10 ans, autre que celle concédée aux sociétés locales ayant un secteur de formation de la jeunesse, à savoir, la gratuité d'une location par an de la salle polyvalente.

Bien que le TCY dispose d'un DDP gratuitement pour la pratique du tennis jusqu'en 2037, il faut admettre que l'achat d'un terrain constructible affecté en zone industrielle pour 38.85/m<sup>2</sup> a permis d'augmenter sensiblement le patrimoine communal. Le dernier projet de

transaction pour un terrain avec la même affectation portait sur un montant de l'ordre de CHF 300.00/m<sup>2</sup>.

Le TCY entretient seul ses surfaces, et garantit la formation d'environ 35 juniors (recensement 2019). Il garantit des surfaces de jeux pour la pratique du tennis à des tarifs très concurrentiels.

La municipalité a d'autre part sollicité le club pour qu'il organise des cours de sport facultatifs. Le comité a répondu favorablement à cette demande et prévoit d'organiser un cours spécial avec un moniteur de tennis.

Après avoir étudié la situation la municipalité a décidé de déposer la présente demande de crédit.

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**

Vu le préavis de la municipalité

#### **Décide**

1. D'autoriser la municipalité à participer aux travaux du renouvellement des surfaces synthétiques des courts N°2 et 3 pour un montant arrondi de CHF 72'000.00.
2. D'accorder un prêt sans intérêt de CHF 20'000.00, remboursable sur 10 ans.
3. De financer les travaux de Fr. 72'000.00 par les liquidités courantes. Le compte 9143.13 (Courts de Tennis) est ouvert au bilan à cet effet.
4. D'amortir cet investissement par le compte 440.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.01 (Fonds Sport).

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

Philippe Moser

La Secrétaire :

Carolane Sutterlet



Municipal délégué: M. Romano Dalla Piazza